

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023 À 20H00**  
**SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. Benoît KIEFFER**  
**PROCES-VERBAL**

Convocation adressée le : 3 février 2023

Nombre de conseillers élus : **29**

Mmes et MM. les Adjoints

Lisiane SPELETZ-HEIM – Jean-Paul EITEL – Mélanie MICHAU – Joël OLIGER – Véronique SCHNELL – William ANTOINE - John PIERROT

Mmes et MM. les Conseillers délégués

Jacques HELMER – Cindy GROSS – Stava BOUHADJERA — Cathy SCHWARTZ

Mmes et MM. les Conseillers

François HUVER – Virginie GODART – Dorian GAENG - Charles BERNHARDT – Christiane GAENG – Arnaud SCHWARTZ – Francis VOGT – Josiane NOMINE – Michel MARTIAL – Christiane SCHMITT – Erika DELPLANCKE

Membres excusés : Zakia CHABOUNIA — Murat AKSU – Patricia SCHMITT – Pascal LEICHTNAM

Membres absents : Marie-Madeleine CHRISTEN – Sabine HUCHARD

Procurations : Zakia CHABOUNIA à Lisiane SPELETZ-HEIM – Murat AKSU à Benoît KIEFFER – Patricia SCHMITT à Jean-Paul EITEL – Pascal LEICHTNAM à Erika DELPLANCKE

Assistent également à la séance : Abib KAMIL, Directeur des services techniques et Jean Marc WEY, Chef de la police municipale

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux. 24 conseillers municipaux étant présents, 5 conseillers municipaux étant excusés, 4 ayant donné procuration, Monsieur le Maire constate le quorum.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une modification sur le point suivant : **Point n° 7** : **DELIB. N° 2023\_007** - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire a une pensée pour le peuple turc et syrien qui vivent actuellement une vraie tragédie suite au séisme qui a lieu.

Monsieur le Maire informe les conseillers que leur a été déposé sur la table :

- un exemplaire papier du powerpoint présenté lors de la réunion publique pour la requalification du centre bourg du 02 février 2023
- un bilan financier des couloirs de l'effroi 2022

**DELIB. N° 2023\_001****Désignation du secrétaire de séance**

En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Mélanie MICHAU pour assurer le secrétariat de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
27		

- **de désigner** Mélanie MICHAU secrétaire de séance.

**DELIB. N° 2023\_002****Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir arrêter le procès-verbal du 21 décembre 2022.

Monsieur VOGT intervient et évoque le point sur le marché des travaux pour la requalification du centre bourg. Les travaux évoqués concernaient la rue de Gaule, la place Jeanne d'Arc, la rue Jeanne d'Arc, la rue Sainte Catherine et la rue Foch. Toutefois, lors de la réunion publique du 02 février Monsieur VOGT a constaté que des travaux auront également lieu rue du Glacis du Château et rue des tilleuls. Il ne comprend pas pourquoi ces deux rues ne figurent pas dans le marché.

Monsieur KAMIL prend la parole et précise que l'ensemble des rues qui seront en travaux sont inscrites et précisées dans les pièces du marché des travaux, toutefois il est vrai que ce n'est pas le cas dans le corps de texte de la délibération qui approuve l'attribution dudit marché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête le Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2022, comme suit :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
27		

**DELIB. N° 2023\_003****AFFAIRES FINANCIERES****Subvention exceptionnelle à l'amicale des sapeurs-pompiers**

Monsieur le Maire demande à Monsieur John PIERROT de rapporter ce point.

Chaque année, la Ville verse une subvention au profit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de BITCHE afin de soutenir son activité à l'occasion de leur repas de fin d'année.

Pour l'année 2023, Monsieur le Maire propose comme l'année passée, le versement à cette association d'une subvention d'un montant de 3 000€, Cette somme sera imputée sur le compte 6574, Subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention ci-dessus mentionnée.

#### **DELIB. N° 2023\_004**

##### **AFFAIRES FINANCIERES**

##### **Cession d'un bien mobilier**

Monsieur le Maire demande à Monsieur William ANTOINE de rapporter ce point.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son souhait de procéder à la vente d'un véhicule hors service qui doit être mis au rebut, ayant obtenu un prix de reprise dans le cadre de l'acquisition en cours d'un véhicule neuf.

Il s'agit d'un véhicule de marque FORD TRANSIT mis en circulation le 29/10/2012. Le bien est totalement amorti.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement de ce bien et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser la vente au garage CAR Avenue Sarreguemines, au prix net de 6 500.00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27		

- **d'approuver** le déclassement de ce bien et d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser la vente au garage CAR Avenue Sarreguemines, au prix net de 6 500.00 € ;
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document nécessaire en vue de l'exécution.

#### **DELIB. N° 2023\_005**

##### **AFFAIRES FINANCIERES**

##### **Nouvelle tarification des abonnements Golf 2023**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jacques HELMER de rapporter ce point.

Afin de tenir compte des évolutions budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter, les modifications de tarifs ci-après et la création de nouveaux abonnements de golf (selon la liste ci-dessous), applicables pour l'année 2023.

##### **Modification des tarifs**

Désignations	Tarifs 2022	Tarifs 2023	Familles
Abonnement Couple	2 435 €	2 720 €	Abonnement
Abonnement Convention entreprise	2 580 €	2 950 €	Abonnement

## Création de tarifs

Abonnement bienvenue 1 <sup>ère</sup> inscription 27T depuis 2 ans (joueurs confirmés)		<b>1 000 €</b>	Abonnement
Abonnement hiver novembre à mars		<b>350€</b>	Abonnement
Forfait Golf débutant 1 an 27T		<b>1 000€</b>	Abonnement

Monsieur HUVER demande si le nombre d'abonnés est stable sur les dernières années.

Monsieur HELMER explique qu'en période de crise sanitaire, en raison des nombreuses restrictions qui ont dû être observées, le golf a connu une chute importante de ses abonnés en 2021.

Outre cette année particulière, le golf connaît chaque année une légère régression (2 à 3%) de son nombre d'abonnés et cela depuis 2011.

Monsieur HUVER demande si les tarifs des abonnements ont augmenté durant cette même période.

Il y a eu de légères augmentations ces dernières années. Aujourd'hui l'augmentation est évidemment due à l'inflation, mais surtout au fait que les abonnements doivent être assujettis à une TVA de 20%.

Toutefois, la TVA pourra désormais être récupérée sur l'ensemble des matières premières utilisées pour l'entretien des terrains (énergie, engrais, produits phyto, pièces mécaniques).

Madame NOMINE prend la parole pour demander à Monsieur HELMER s'il pourrait être envisageable de mettre en place la remise d'un « badge » aux joueurs ayant un abonnement puis ayant payé un green fee afin qu'il puisse être vérifié, facilement, que les personnes présentes sur le terrain ont bien réglé leur cotisation. Selon elle ce n'est pas toujours le cas.

Monsieur HELMER répond que c'est envisageable mais il pense que le risque que cela se produise est extrêmement faible puisque les joueurs doivent au préalable s'assurer que le terrain est disponible, et donc passer par la réception pour cela.

Madame NOMINE insiste et pense qu'il serait judicieux de mettre un système en place, ne serait-ce que quelques mois pour évaluer s'il y a ou non de la fraude.

Monsieur le Maire demande si elle considère que la direction du service est défaillante.

Madame NOMINE précise qu'elle ne remet pas en cause le travail des agents du golf, mais en tant que joueuse, elle affirme avoir déjà rencontré sur le terrain des personnes qui disent délibérément jouer sans passer au préalable par l'accueil et par conséquent, sans payer. Les agents ne pouvant être à la fois, à l'entretien des terrains ou au service d'accueil, et à la fois au contrôle des abonnements, ils ne peuvent malheureusement pas contrôler ce type de fraude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
27		

- **d'adopter** les nouveaux tarifs des abonnements de golf tels que ci-dessus détaillés.

**Ambition Moselle – Signature du contrat avec le Département**

Le Département de la Moselle a toujours eu à cœur d'être un partenaire privilégié des territoires et des collectivités territoriales.

Cela s'est traduit au travers de dispositifs de soutien financier à l'investissement par la Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU), le Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales (SACR), la Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires Mosellans (PADTM), le Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE), l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER) et aujourd'hui le nouveau dispositif intitulé « Ambition Moselle ».

Ce dispositif partenarial du Département dédié aux territoires permet de répondre rapidement aux besoins de développement des collectivités mosellanes et s'appuie sur une connaissance fine des diversités territoriales clairement mise en évidence et propre à chaque partenaire.

Il sera un moteur de l'attractivité mis à disposition par le Département.

Afin de bénéficier de ce dispositif il est proposé de s'inscrire dans une contractualisation pluriannuelle pour la période 2020-2025 sachant que les objectifs ou projets pourront faire l'objet d'une revoyure à l'initiative du Département à mi-mandat.

Considérant ce qui précède,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 5 décembre 2019 et de la Commission Permanente en date du 05 octobre 2020,

Vu la décision de la Commission Permanente du 10 octobre 2022,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le contrat AMBITION MOSELLE pour la période 2020-2025 qui définit les modalités de mise en œuvre de l'appui apporté par le Département sur le territoire et plus particulièrement la Commune de Bitche appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Bitche, ainsi que toute pièce relative à la mise en œuvre de celui-ci.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer tout document et à engager toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
27		

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat AMBITION MOSELLE pour la période 2020-2025 qui définit les modalités de mise en œuvre de l'appui apporté par le Département sur le territoire et plus particulièrement la Commune de Bitche appartenant à la Communauté de Communes du Pays de Bitche, ainsi que toute pièce relative à la mise en œuvre de celui-ci.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document et engager toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.



Commune

## **CONTRAT AMBITION MOSELLE**

**TERRITOIRE : SARREGUEMINES BITCHE**

**COLLECTIVITE : COMMUNE DE BITCHE**

Entre

Le Département de la Moselle représenté par son Président Patrick WEITEN, agissant en vertu des délibérations adoptées par l'Assemblée Départementale en date du 5 décembre 2019 et par la Commission Permanente en date du 5 octobre 2020.

Et

La Commune de BITCHE représentée par son Maire Benoît KIEFFER autorisé à signer un contrat pluriannuel en vertu de la délibération du .....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu la Loi NOTRe

Il est convenu ce qui suit....

### **PREAMBULE**

Le Conseil Départemental de la Moselle a toujours eu à cœur d'être un partenaire privilégié, pour ne pas dire le partenaire premier, des territoires et des collectivités territoriales qui en constituent le tissu.

- Cela s'est traduit et incarné dans des dispositifs de soutien financier à l'investissement des communes et intercommunalités très différents selon les époques :
  - jusqu'en 2008, avec la Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU) pour les villes de plus de 4 500 habitants, le Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales (SACR) proposé aux communes de moins de 4 500 habitants et la Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires Mosellans (PADTM) pour les EPCI à Fiscalité propre,
  - puis à partir de 2009, le Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE) et ses 3 volets (Aménagement, Environnement, Patrimoine),

- enfin, depuis 2015 le dispositif d'Aide Mosellane à l'Investissement des TERritoires (AMITER).

Ces mécanismes de soutiens financiers, tous différents, étaient chacun pour ce qui les concernait, adaptés aux réalités financières et aux possibilités budgétaires de leur époque ainsi qu'aux attentes formulées empiriquement ou dûment constatées, des besoins de développement des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, face :

- à un monde en constante et rapide mutation,
- à la confrontation à une réelle concurrence territoriale,
- à l'expression des besoins nouveaux formulés par la population et notamment à l'attente de proximité et d'écoute,

il fut nécessaire de définir une nouvelle ambition pour la Moselle.

C'est fort de ce constat et de cette conviction qu'au moment où de nombreux Départements français ont mis un terme aux politiques de soutien aux Communes et intercommunalités, que la Moselle entend, elle au contraire, poursuivre son effort à travers une nouvelle forme d'aides et ce, quels que soient les contextes financiers contraints dans lequel l'Etat place volontairement et formellement les Départements. Cet effort se doit d'être en phase avec une nouvelle ambition collective partagée, fruit des dialogues engagés, depuis plus d'un an avec les élus des collectivités infra départementales.

Des rencontres nombreuses ont eu lieu dans le cadre des « rendez-vous de territoires » qui ont été conduits sous la présidence actuelle avec tous les Conseillers et Conseillers Départementaux. Elles ont mis en exergue, avec force, le besoin d'accompagnement dans un cadre clair, formulé par les édiles locaux et les populations dont ils ont la responsabilité.

C'est l'état d'esprit qui a conduit l'Assemblée Départementale à adopter un nouveau dispositif intitulé « AMBITION MOSELLE ».

Ce dispositif s'appuie sur une connaissance fine des diversités territoriales clairement mises en évidence :

- d'une part, par les rencontres sur le terrain, au plus près des réalités ;
- d'autre part, des analyses croisées menées à l'interne dans les services départementaux par l'Observatoire du Territoire de la Moselle.

Disposant ainsi d'une véritable cartographie statistique des 5 territoires d'actions des politiques publiques départementales, (METZ-ORNE, THIONVILLE, FORBACH-SAINT-AVOLD, SARREGUEMINES-BITCHE et SARREBOURG-CHATEAU-SALINS) il est désormais possible de projeter le Département dans les années à venir, à travers un mécanisme d'aides s'appuyant sur le bilan du passé, les réalités du présent et les nécessités prospectives.

Le dispositif AMBITION MOSELLE pourra dès lors être un moteur d'attractivité mis au service de tous.

## Diagnostic synthétique du territoire de Sarreguemines Bitche

### Présentation générale du territoire

Le territoire de Sarreguemines - Bitche compte **99 226 habitants** (soit 9,5 % de la population mosellane). C'est le deuxième territoire le moins peuplé des 5 grands territoires des politiques départementales après Sarrebourg Château-Salins. Il regroupe **83 communes** (+ Siltzheim) et **2 EPCI**, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences (65 007 habitants) et la Communauté de Communes du Pays de Bitche (34 640 habitants).

### Démographie / Population

**Une population en baisse** Le territoire de Sarreguemines - Bitche a perdu **1 178 habitants** entre 2011 et 2016, soit un taux d'évolution de **- 1,2 %** (contre + 0,01 % en Moselle, + 0,29 % à l'échelle du Grand Est et + 2,2 % au niveau national). A noter qu'entre 2006 et 2011, la population avait légèrement augmenté (+ 0,2 %). A l'échelle des EPCI, la CASC a perdu 667 habitants (- 1%) et la Communauté de Communes du Pays de Bitche 511 habitants (- 1,5 %), entre 2011 et 2016. La perte de population du territoire est liée à un solde naturel négatif cumulé à un solde migratoire négatif. A noter enfin que les principales villes perdent des habitants : - 304 habitants pour Sarreguemines et - 91 pour Bitche par exemple (2010-2015).

**Un vieillissement prononcé de la population** L'indice de vieillissement du territoire de Sarreguemines - Bitche est le plus élevé de Moselle (**93** contre 79 en moyenne en Moselle), en particulier sur la CC du Pays de Bitche (96). Comme les territoires de Sarrebourg Château-Salins et de Forbach Saint-Avold, la pyramide des âges du territoire de Sarreguemines - Bitche tend à s'inverser avec une base (naissances) qui se rétrécit, quand la part des personnes âgées augmente.

**Un taux de pauvreté globalement moindre qu'à l'échelle mosellane mais des poches de pauvreté importantes, notamment dans les pôles urbains** Le taux de pauvreté est de **13,5 %** en 2015 contre 14,7 % en Moselle. Ainsi, le territoire comptait 5 673 ménages pauvres en 2015 soit 9 % des ménages pauvres de Moselle. Néanmoins, certaines communes affichent des taux de pauvreté élevés, en particulier les pôles urbains : Sarreguemines : 21,5 %, Bitche : 21,2 %, Puttelange-aux-Lacs : 18,7 %, ou encore Sarrebourg : 17,8 %. A noter que la pauvreté concentrée dans les petits pôles urbains touche surtout les jeunes et les familles monoparentales. A l'échelle des EPCI, le taux de pauvreté est nettement supérieur sur la CASC : 14,6 %, contre 11,3 à l'échelle de la CC du Pays de Bitche. Le territoire compte 2 435 bénéficiaires du RSA soumis à obligation d'insertion au 31 décembre 2017, soit 8 % des 30 528 bénéficiaires de Moselle.

### Formation / emploi

**Un niveau de formation en hausse (surtout à l'ouest du territoire) mais qui reste inférieur à la moyenne départementale** Le niveau de formation de la population est globalement inférieur à la moyenne départementale avec une plus forte représentation des personnes titulaires d'un CAP / BEP. Quand en Moselle, en moyenne, 35 % des actifs occupés de 15 ans et plus sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, **ce taux est de 29 % sur le territoire de Sarreguemines - Bitche**. Le territoire compte **1 178 étudiants**, soit 4 % des étudiants mosellans (27 065).



**L'apprentissage de l'allemand : un territoire en pointe** Sur les 7 298 élèves de maternelle et d'école élémentaire (école publique) que compte le territoire, 3 204 apprennent l'allemand dans un cursus standard et 2 295 dans un cursus approfondi. Au total, ce sont **75 %** des élèves qui apprennent l'allemand contre **37 %** en moyenne à l'échelle mosellane et plus de **30 %** qui apprennent l'allemand de manière renforcée contre **7,2 %** en Moselle. A noter la présence, sur ce territoire, de 2 **collèges biculturels** (Collège Fulrad à Sarreguemines et collège Jean-Jacques Kieffer à Bitche), **d'écoles biculturelles** à Bitche, Sarreguemines et Waldhouse, **d'écoles maternelles bilingues** du réseau Elysée 2020 (2 à Sarreguemines et 1 à Liederschiedt) et d'une **section ABIBAC** au Lycée Jean de Pange de Sarreguemines. Enfin, **16 assistants** de langue allemande sont en exercice sur le territoire. En misant sur le bilinguisme et la formation, les territoires anticipent les besoins transfrontaliers de demain.

**Un emploi en baisse depuis 2010, mais qui résiste mieux que sur les autres territoires, avec une sphère productive encore bien représentée** Le nombre d'emploi total du territoire a connu une augmentation continue de 1990 à 2010, avant de fléchir entre 2010 et 2015, avec **une perte de près de 1 000 emplois** sur cette période, essentiellement dans la sphère productive, ce qui représente une baisse de **- 2,7 %** du nombre d'emplois au total (contre - 5,2 % en moyenne en Moselle sur la période). On peut noter que **l'emploi de la sphère productive reste relativement important** sur ce territoire, avec **39 % des emplois** (soit 13 827 emplois) contre 32 % en moyenne en Moselle. C'est le grand territoire de Moselle qui affiche la plus grande part d'emploi de la sphère productive, malgré l'érosion continue du nombre d'emplois de cette sphère depuis 1999.

**Un taux de chômage inférieur à la moyenne mosellane et en diminution** Le **taux de chômage** au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 à l'échelle de la zone d'emploi s'établit à **8,0 %** alors qu'il est de 8,3 % en Moselle. Il était de 8,6 % un an plus tôt, contre 8,9 en Moselle. Le nombre de demandeurs d'emploi au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 est de **7 671** (CASC: 5 315 et CC du Pays de Bitche : 2 356). Au sein du territoire, c'est la CASC qui a vu le nombre de demandeurs d'emploi baisser le plus significativement entre 2018 et 2019 : - 5 % soit - 281 (contre - 0,9 % pour le Pays de Bitche et - 3,3 % en Moselle).

**Mobilité professionnelle : attractivité de la CASC et fléchissement du travail frontalier** Le territoire offre **87 emplois pour 100 résidents actifs occupés** (indice de concentration de l'emploi), contre 84 en moyenne en Moselle et 92,8 à l'échelle de la région Grand Est. 65 % des résidents du territoire (soit 26 533 personnes) travaillent sur le territoire et 35 % (soit 14 541 personnes) en sortent pour travailler, dont 42 % à destination de l'Allemagne (6 088). A l'échelle des EPCI, on peut observer un **net contraste** entre la CASC qui affiche un indice de concentration de l'emploi de **105** et la CC du Pays de Bitche un indice de **55**. A noter que le **nombre de travailleurs frontaliers du territoire est en diminution** depuis 2008, malgré le réel atout que constitue la proximité du marché du travail allemand.

#### Attractivité économique

**Les zones d'activités économiques et les friches : des potentiels à optimiser** Le territoire compte **23 zones d'activités économiques** : 16 à l'échelle de la CASC et 7 à l'échelle du Pays de Bitche. Au total, ce sont **1 091 ha** de zones d'activités économiques sur un total de 6 643 ha en Moselle. Le taux d'occupation de ces zones avoisine les 88 %, **126 ha** étant encore disponibles. A noter par ailleurs, la présence de friches susceptibles de constituer des espaces de développement intéressants pour les aménagements futurs. Le foncier disponible est un réel élément compétitif au regard de la saturation du foncier d'entreprises en Allemagne.

**Les entreprises et les filières** Le territoire de Sarreguemines - Bitche compte **4 632 entreprises** sur 49 108 au total en Moselle. Le nombre de créations d'entreprises, en baisse depuis 2010, à l'exception d'un regain en 2014, repart à la hausse depuis 2016. Sur le territoire de Sarreguemines - Bitche, **465 entreprises** ont été créées en 2017, dont 64 % en entreprises individuelles, et la plupart concernent les services aux entreprises. Néanmoins, le taux de création d'entreprises en 2017 du territoire de Sarreguemines - Bitche est inférieur au taux mosellan (10,0 % contre 11,5).

**Territoire prisé des investisseurs étrangers**, l'emploi industriel est encore bien positionné (1 emploi sur 4). A noter, l'importance de la **filiale automobile** (4 900 emplois) – dont SMARTVILLE et la présence de quelques entreprises phares comme CONTINENTAL (Sarreguemines), MAHLE BEHR (Hambach) ou encore FONDERIE LORRAINE (Grosbliederstroff).

**Une agriculture qui se diversifie** La part de l'emploi agricole dans l'emploi total en 2015 est légèrement supérieure à la moyenne départementale (1,6 % contre 1,4), mais très en-deça du territoire de Sarrebourg-Château-Salins (5,8 %). Elle est tout de même de 4 % à l'échelle de la CC du Pays de Bitche. On dénombre **564 emplois agricoles** (sur 4 880 en Moselle) à l'échelle du territoire, en augmentation de + 6 % entre 2010 et 2015. L'activité agricole se diversifie vers les **circuits-courts et de proximité** (ventes directes, points de vente collectifs...) et s'engage de plus en plus vers des modes de production raisonnés, en culture biologique. Le territoire de Sarreguemines-Bitche est le **deuxième territoire le mieux pourvu** après Sarrebourg Château-Salins, avec **6928 ha** soit près de 27 % de la surface BIO ou en conversion de Moselle (25 776 ha). Le territoire de Sarreguemines - Bitche accueille **57 producteurs bio** sur 273 en Moselle.

**Le tourisme, un secteur à conforter, au travers notamment du développement du tourisme de nature** Le territoire compte **2 offices de tourisme de pôle** : Sarreguemines-Confluence et Pays de Bitche, et **9 sites touristiques majeurs** (> 10 000 visiteurs par an) dont **8 sites agréés MOSL « Qualité Moselle »**. En matière d'hébergement touristique, le territoire de Sarreguemines - Bitche dispose globalement d'une **bonne capacité d'accueil** avec **166 établissements** d'hébergement marchands dont 15 hôtels, pour un total de **13 885 lits** marchands (26,5 % de l'offre mosellane). 48 hébergements sont classés 3 étoiles ou plus (sur 334 en Moselle).

**Vers un développement de nouvelles mobilités notamment vers l'Alsace et l'Allemagne** Il existe sur le territoire de Sarreguemines Bitche l'enjeu d'une meilleure interconnexion avec les territoires limitrophes, notamment par le biais d'un renforcement de l'offre en transports collectifs vers l'Allemagne et vers l'Alsace. Le développement de solutions de mobilité plus durables, à l'instar des actions menées par la CASC en matière d'électromobilité, est à encourager.

### Attractivité résidentielle

**Logement, un secteur dynamique** Le territoire de Sarreguemines - Bitche compte **117 608 logements** (23 % des logements mosellans). Le nombre de logement du territoire a augmenté sur un **rythme supérieur** au niveau mosellan avec **7 413 logements supplémentaires sur la période 2010-2015**, soit une **progression de 6,7 %** du nombre des logements par rapport à 2010 (Moselle : + 4,9 %). **8,1 % des logements sont vacants** à l'échelle du territoire (soit 9 521 logements) contre 8,9 % en Moselle, mais la **vacance augmente** - sur le même rythme qu'au niveau mosellan (+ 1,4 point entre 2013 et 2015). Ce phénomène d'accroissement de la vacance est à considérer au regard de l'essor des constructions neuves, principalement individuelles, et de la consommation de foncier agricole et naturel qui en découle. Le territoire compte 14 986 logements sociaux (sur 77 971 en Moselle) et la **dynamique de construction de logements sociaux** est assez soutenue, le territoire compte 1 224 logements sociaux de plus en 2018 qu'en 2013, soit une augmentation de + 8,9 % (contre + 6,4 % en Moselle).

**L'accès aux services : un sujet prégnant dans certains secteurs, en particulier pour l'accès aux soins** Le territoire de Sarreguemines - Bitche est le territoire le mieux doté en services de proximité, rapporté à sa population. Cependant l'accès aux services intermédiaires et supérieurs est plus difficile et **la CC du Pays de Bitche est la seule du Département qui a vu son nombre de points d'accès aux services diminuer** entre 2012 et 2017. La **question de l'accès aux soins** en particulier se pose avec acuité dans certains secteurs du territoire. En effet, **33 communes**, presque exclusivement situées dans la partie Est du territoire sont situées en **zone d'intervention prioritaire** dans le Projet Régional de Santé et **49 communes** sont en **zone d'action complémentaire**. La densité de médecins généralistes est légèrement inférieure au niveau mosellan (78 médecins pour 100 000 habitants contre 82 en Moselle) et **le territoire a perdu 11 médecins généralistes** entre 2007 et 2017.

**Accueil du jeune enfant : une offre à conforter, pour attirer de nouvelles populations sur le territoire** Le territoire compte **7 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)** pour **260 places** soit **6,4 %** des places de Moselle (4 041 places pour 153 EAJE) : 5 sur la CASC (190 places) et 2 sur la CC du Pays de Bitche (70 places). **Le nombre d'enfants de moins de 3 ans par place d'EAJE en 2017** est de **10** à l'échelle du territoire de Sarreguemines – Bitche contre 9 en moyenne en Moselle. A l'échelle des EPCI, l'offre est moins importante sur le Pays de Bitche (12 enfants / place) que sur la CASC (9). En matière d'accueil individuel, on dénombre par ailleurs **536 assistants maternels** à l'échelle du territoire soit 7 % du total Moselle (7 602). **Le nombre d'enfants < 3 ans par assistant maternel** à l'échelle du territoire est de **5**, au même niveau que la moyenne départementale.

**Etablissements pour personnes âgées : une offre inférieure à la moyenne départementale** Le territoire compte **13 établissements pour personnes âgées** pour un total de **844 places** autorisées hors accueil de jour (Maisons de Retraite + Unité de Soins Longue Durée). Ainsi, le territoire concentre **10 %** des établissements mosellans (129) et **9,1 %** des places de Moselle (9 082 places en Moselle hors accueil de jour). **Le taux d'équipement** du territoire en structures d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD + USLD) calculé sur la base des populations de + 75 ans projetées en 2021 est de **88,4** contre 95,2 en Moselle.